



GENTHOD INFO

ÉTÉ 2019



Le mot de l'Exécutif

Frank Müller Watchland est de loin l'entreprise la plus importante sise sur notre Commune. Elle mérite d'être durant ces quelques lignes sous les projecteurs en page centrale. Dans son domaine de la Haute Horlogerie, elle crée avec ses 450 collaborateurs une grande valeur ajoutée et participe ainsi à la prospérité de notre commune. Grâce à notre taux d'imposition faible et une taxe professionnelle dégrèvée, l'entreprise de la route de Malagny bénéficie d'un climat financier favorable sur la commune. La beauté du lieu, assez exceptionnelle, permet également à la marque d'être en adéquation avec l'élégance et la qualité qu'elle intègre dans chacun de ses modèles. C'est un atout marketing certain.

L'Aéroport, un sujet traité régulièrement dans le Genthod-Info, a vu sa nouvelle convention d'objectifs ratifiée comme nous avons pu le lire dans la presse ces derniers jours. En effet, le Conseil d'Etat a approuvé cette convention entre le Canton de Genève et l'Aéroport (AIG) pour la période 2019 à 2024. Voici quelques extraits du communiqué de presse du Conseil d'Etat du 29 mai, susceptibles de vous intéresser puisque cela concerne les nuisances sonores ou la pollution de l'air.

La première convention, signée entre les parties en 2016, devait prendre fin en décembre 2019. L'anticipation de son renouvellement s'inscrit dans une logique de conformité avec les engagements pris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2018-2023 et dans le prolongement de l'adoption de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (fiche PSIA), adoptée par le Conseil fédéral le 14 novembre dernier.

La convention fixe les jalons essentiels du développement et de l'exploitation maîtrisés de la plateforme aéroportuaire.

Après avoir connu un développement très important au cours des dernières années en lien avec la santé économique de la région, et même si l'AIG connaît actuellement un fléchissement de sa croissance, la sensibilité environnementale autour des activités déployées par l'AIG s'est accrue. Son avenir doit désormais reposer sur une exploitation dont le développement est maîtrisé par une approche environnementale renforcée.

Ainsi, la convention met particulièrement l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les communes riveraines et les associations de riverains, dans une approche régionale, et sur la limitation de l'impact sur la population et sur l'environnement de l'exploitation de l'AIG, malgré le fait qu'une augmentation du nombre de passagers est encore attendue dans les années à venir.

La thématique du bruit occupe inévitablement une place importante dans la convention, concrétisant la volonté du Conseil d'Etat et des instances dirigeantes de l'aéroport de juguler les nuisances par la stabilisation, puis la réduction de l'empreinte sonore du trafic aérien. En ce sens, plusieurs mesures sont décidées, notamment l'interdiction des décollages planifiés après 22h, à l'exception de trois vols intercontinentaux par des avions nouvelle génération et la diminution des retards de vols planifiés avant 22h mais décollant après 22h. De manière plus générale, il conviendra de favoriser les avions présentant les meilleures performances acoustiques.

Il semble donc que cette nouvelle convention maintienne un statu quo, aucun décollage planifié n'étant déjà planifié après 22h à ce jour. Les départs des vols retardés seront toujours autorisés, comme vous avez pu le lire ci-dessus. Viendront s'y rajouter, trois vols de gros porteurs intercontinentaux après 22h. Il semble que les taxes pour ces vols seront augmentées. On peut

raisonnablement douter que cette augmentation sera suffisante pour nous ramener le calme après 22h.

Pour rappel, lors de l'élaboration de la fiche PSIA, l'Exécutif comme le Conseil municipal avaient formulé un préavis négatif très complet. Puis au sein du Groupement des communes de la rive droite du lac, nous l'avions ensemble préavisé négativement tout comme l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport (ATCR AIG) dont Genthod est également membre. Ces prises de position, communes à toutes ces collectivités, n'ont pas suffi. Le PSIA a été adopté. Pour la Confédération, les communes exposées aux nuisances de toutes sortes liées à l'exploitation de l'aéroport ne semblent pas exister. Le principe du pollueur-payeur ne s'applique pas ici.

J'ai un sentiment de déni de démocratie. C'est en lisant la presse du 14 novembre 2018 que nous avons appris l'acceptation de celui-ci par le Conseil fédéral. Les communes riveraines de notre aéroport méritent d'être mieux considérées.

Les toits végétalisés de nos trois bâtiments communaux nous préoccupent. Depuis 18 mois, la végétation sur les toits ne retrouve plus ses couleurs au changement de saisons, un brun terne devient de plus en plus dominant. Une entreprise reconnue pour ses compétences en la matière a suggéré qu'il pouvait y avoir un éventuel défaut d'exécution des travaux à l'origine du problème. Une expertise est en cours et le cas échéant la Commune fera valoir ses droits pour remédier à ce défaut.

La collecte des déchets verts de jardins et leur transformation au GICORD en compost a permis d'épargner 84 tonnes de végétaux destinés auparavant à l'usine d'incinération des Cheneviers. Les p'tites poubelles vertes, dont les conteneurs de récupération sont situés dans 18 points répartis sur tout le territoire pour la collecte des déchets de cuisine, ont permis quant à elles de récupérer depuis le mois d'avril 2018, deux tonnes mensuelles transformées en biogaz au lieu de les envoyer à l'incinération. Un grand merci à la population, grâce à ses efforts et à l'utilisation de nos trois uniques écopoints, notre Commune ne fait plus partie des mauvais élèves du Canton et va atteindre sous peu, nous en sommes convaincus, les objectifs cantonaux en matière de recyclage.

Les emplacements des nouveaux arrêts TPG, avec la nouvelle ligne Z, sont visiblement une réussite. Le nombre de passagers de bus a augmenté de 35%, et ce malgré l'interruption de la ligne V à l'entrée de Versoix.

Pour conclure, nous signalons que durant les vacances scolaires d'été, la réception de la Mairie sera fermée le vendredi. Le lundi l'heure de fermeture est ramenée à 16h30. Dès la rentrée scolaire du 26 août les horaires habituels reprendront.

La Mairie vous souhaite un excellent été.

Wolfgang Honegger | Maire

Belle performance

L'équipe féminine de basketball de Genthod-Bellevue a remporté la Coupe genevoise le 4 avril dernier, au terme d'un match serré (48-44) contre l'équipe de Lancy - Plan-les-Ouates.

De gauche à droite: Marine Chaix, Jennifer Mathe, Stéphanie Dugerdil, Céline Deillon, Jessica Appiah, Aline Duvoisin, Aurélie Vaucher, Nadia Meylan, Riccardo Martinetti (coach), sans oublier les absentes: Carole Croix et Alexia Haut.



Tournoi de Basket 3x3

C'est au bruit des ballons et des filets que la salle de gym s'est animée le dimanche 19 mai. Il s'y tenait, pour sa première édition, un tournoi de basketball 3 contre 3 en collaboration avec la FIBA et l'IBF. Le basket 3x3 tire ses origines du basketball de rue, plus rapide et moins traditionnel que le basket en 5 contre 5. Ce genre de tournoi rassemble un public très varié et permet un jeu à la fois compétitif et festif, le tout dans la bonne humeur.

Une quarantaine de joueurs et une dizaine de bénévoles se sont retrouvés à la salle de gym de Genthod. Malgré une météo capricieuse, les organisateurs tirent un bilan positif de la première manifestation de ce genre sur la commune. Le public a apprécié le spectacle ! Les joueurs de leur côté ont pu démontrer du beau jeu et sont repartis avec un sac et un équipement complet de basket remis par la Commune de Genthod ainsi qu'une gourde offerte par les SIG !

A la tête de ce projet se trouvaient Mme Vegezzi à l'origine de l'idée, Hervé Raboud chargé de l'organisation avec son équipe (Renato Viana, Paywand Golai, Gregory Marcante) et MM. Hecquet & Bendayan représentants de la FIBA et de l'IBF pour le support technique. La Commune de Genthod a fourni l'aide matérielle et le soutien financier. Le support de MM. Stalder et Baratelli a été apprécié et a également participé à la réussite de l'événement.

Hervé Raboud

PALMARES : 1. Amtara - 2. GlobalShooters - 3. LBDQ Team - 4. Spiders - 5. Phénoménal - 6. Geckos - 7. Baklava - 8. Stylebenders



Visiteurs sociaux – nouvelle prestation du service social

Dès sa création en 2011, le service social de la Commune de Genthod a mis en place un service de conductrices et conducteurs bénévoles pour les aînés de la commune qui doivent se rendre à un rendez-vous médical et ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens.

En 2018, la Commune a souhaité s'impliquer encore davantage auprès des aînés avec l'élaboration d'un service de visiteurs sociaux, dans un but de prévention de l'isolement et comme une possibilité de soutenir les proches-aidants. Les visiteurs sociaux sont des bénévoles qui vont passer 1h30 à 2h par semaine avec une personne qui le souhaite, pour faire une activité ou juste changer d'air en parlant autour d'un thé. Que ce soit pour faire une promenade, se rendre à la poste, faire des courses, aider à de petits travaux, faire une partie d'un jeu de société, les activités peuvent être multiples et se choisissent selon les affinités.

Ces partages créent des liens et rapprochent les générations et les habitants ; ils sont gratifiants pour tous et permettent de belles rencontres. Ainsi, nous participons à la construction d'un tissu social qui a beaucoup de valeur dans notre village de périphérie, à côté des autres offres de la Commune, culturelles ou saisonnières (Promotions, 1er août, Escalade, etc.).

Les bénévoles, qui vivent tous sur la commune, se sont annoncés suite à la distribution d'un tous-ménage en début d'automne et ont tous suivi un cours dispensé par la Croix-Rouge afin de se familiariser avec les besoins spécifiques des personnes âgées et pour prendre conscience aussi des limites de leur engagement. Depuis décembre dernier, ils sont une quinzaine de femmes et d'hommes prêts à investir du temps auprès d'une personne qui en fait la demande.

C'est avec plaisir que nous proposons aux personnes intéressées une présence hebdomadaire bénévole, téléphonez simplement au service social, 022 774 19 81, les mardis ou les vendredis matin, ou laissez un message sur le répondeur.

Quant au service de conducteurs, il peut être demandé par toute personne qui ne peut conduire, alors qu'elle doit se rendre à un rendez-vous, pour autant que la demande soit faite au moins un jour de présence (mardi ou vendredi) avant l'échéance.

Nicole Picard-Flumet | Service social des aînés

Franck Muller Watchland

Les montres Franck Muller sont parmi les plus raffinées et les plus compliquées au monde. Depuis sa fondation à Genève par Franck Muller et Vartan Sirmakes, la manufacture a pour objectif de créer des garde-temps prestigieux aux mouvements compliqués et aux designs uniques. Forte de solides compétences développées au sein de ses ateliers, la Maison est rapidement devenue un acteur incontournable dans le paysage horloger suisse.

Originaire de Genthod et fidèle à ses racines, Franck Muller s'établit au sein du village et débute son activité en 1983. Huit ans plus tard, il rencontre Vartan Sirmakes et ils créent ensemble la Maison que nous connaissons tous aujourd'hui : Franck Muller Genève.

En 1994, ils acquièrent un manoir sur la route de Malagny et rachètent progressivement les terrains qui l'entourent. Magnifiquement restauré, le manoir devient le siège de la Maison.

La demeure, datant de 1905, et conçue par l'architecte genevois Edmond Fatio, offre une vue imprenable sur le lac Léman et le Mont-Blanc. C'est dans cet environnement poétique et enchanteur que la Maison trouve l'inspiration qui est à l'origine de ses créations. L'extrême sérénité et la quiétude des lieux reflètent l'harmonie et la perfection recherchées par les créateurs. Les jardins en terrasse du domaine, la vue à couper le souffle, sont autant d'éléments qui rendent ce lieu absolument unique.

Pour répondre au succès grandissant de la marque, deux nouveaux bâtiments de production sont construits dans le respect architectural de la demeure principale en 2001. Dix ans plus tard, la Maison reprend les travaux afin d'ajouter deux bâtiments supplémentaires de 16'000 m². Ce vaste développement architectural reflète l'esprit de continuité et de consolidation du groupe.

Inaugurés en janvier 2019, les 16'000 m² de surface de travail additionnelle ont permis à la Maison de rapatrier son équipe en charge de la fabrication des composants horlogers installée préalablement à Satigny. Ainsi, presque l'entièreté des artisans nécessaires à chaque étape de production se retrouvent à Watchland, réunissant sur le même site 450 employés.

Vartan Sirmakes, co-fondateur et CEO de Franck Muller Genève : « Watchland est un concept unique, il nous permet de réunir sur la même propriété presque toutes les étapes de fabrication d'une montre : conception, fabrication des composants, horlogerie, usinage des boîtes, gravure, service après-vente, etc. Nous avons une maîtrise totale de notre production ».

Indépendante en termes de création, d'innovation et de stratégie, la marque est fière d'utiliser tous les moyens pour satisfaire son seul et unique critère : la création de garde-temps exceptionnels.

Franck Muller Genève compte aujourd'hui plus de 1'000 employés dans le monde, 600 points de vente dont 42 boutiques en nom propre, dans plus de cents pays.

Ouvert au public sur rendez-vous, les visiteurs viennent des quatre coins du monde pour visiter Watchland. Pour Franck Muller, ouvrir le site de Watchland est une façon de rendre hommage aux artisans qui perpétuent la grande tradition de l'horlogerie, tout en partageant cette passion avec ceux qui apprécient déjà la Haute Horlogerie ou qui souhaitent la découvrir.

Watchland ouvre ses portes tous les mercredis matins à 10h15. Réservation par email : contact@franckmuller.ch



L'ambrosie va bientôt fleurir: il faut l'arracher maintenant!

L'ambrosie peut pousser dans un jardin, au bord d'une route, dans un champ ou un pré. Bientôt, cette plante originaire d'Amérique du Nord va produire son pollen potentiellement allergène en Suisse. Afin d'enrayer la prolifération de l'ambrosie, les spécialistes de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil appellent à l'arrachage de cette plante exotique dans le cadre de la stratégie de lutte.

Reconnaître

L'ambrosie se distingue des espèces végétales similaires par ses parties uniformément vertes. Une plante avec des pétales de couleur n'est en aucun cas de l'ambrosie. Les tiges peuvent présenter une coloration rougeâtre due au froid en mai/juin. Les inflorescences se situent à l'extrémité des tiges et ressemblent à de petites bougies avec des poils blanchâtres (photo). Le pollen de l'ambrosie est jaune.

Arracher

L'ambrosie peut être maintenant arrachée sans aucun risque. Le port de gants est recommandé pour protéger les mains. Tant que la production de pollen n'a pas commencé, le masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire.

L'arrachage précoce et la destruction avec les ordures ménagères empêchent la production de pollen et de graines. En outre, cela permet d'éviter la propagation de la plante.

Les graines que l'ambrosie a pu former les années précédentes germent les années suivantes. La dissémination de la plante a pu toutefois être freinée ces dernières années. Si de nouveaux foyers sont découverts malgré tout, ceux-ci doivent être annoncés aux autorités communales ou aux services phytosanitaires du canton.

Le pollen d'ambrosie peut provoquer des allergies

L'ambrosie libère du pollen à partir de mi-juillet. Ce pollen déclenche du rhume des foins – parfois accompagné de crises d'asthme – ainsi que des conjonctivites allergiques. En arrachant et en détruisant maintenant les plantes d'ambrosie, on évite ainsi la libération de grandes quantités de pollen.



Fourchette Verte

Fourchette verte est un label d'alimentation équilibrée, qui agit en améliorant les connaissances en matière d'alimentation et de santé, tentant ainsi de modifier non seulement le comportement des restaurateurs mais également celui des consommateurs.

Après une période d'observation et de conseils, il a été attesté que le restaurant scolaire de l'école satisfait aux conditions requises de la Fourchette Verte en offrant des menus variés, sains et équilibrés, dans un environnement respecté d'hygiène et de tri des déchets.

Afin de marquer la phase finale de cette labellisation, une animation a été organisée par des représentants de Fourchette verte pour les enfants le jeudi 14 mars dès 17h, en présence de l'APEG, des animateurs du GIAP et d'une représentante de la Mairie.

Les enfants accueillis au parascolaire ont eu droit à une activité inhabituelle. Ils ont reçu quelques informations générales sur l'alimentation et ont ensuite participé à un concours afin d'identifier parmi différentes assiettes composées lesquelles étaient équilibrées. Les parents ont pu également en cette occasion prendre connaissance du fonctionnement de la Fourchette verte.

L'arrêt de bus Genthod-Pierre-Grise et ses passages piétons

Si les nouveaux arrêts de bus créés à la route de Valavran entre les chemins de la Pièce et de la Dîme apportent aux habitants du voisinage une réelle plus-value en termes de mobilité douce, ils créent également un danger aux deux passages piétons alentours. En effet, certains aspects de sécurité fondamentaux ne sont plus garantis, notamment la distance de visibilité nécessaire dans la zone d'approche des piétons. Dès lors, à la demande du Canton et pour se mettre en conformité avec les normes, leur marquage va être supprimé. Toutefois, l'éclairage et les abaissements de trottoir seront maintenus. Ainsi, les piétons pourront continuer à traverser en accordant la priorité aux véhicules.

Que font les livres de la Bibliothèque la nuit... ? (3ème épisode)

Le vendredi 12 avril dernier, ce fut au tour de Tess, Léa, Sameera, Alexia, Rita, Julia, Ninon, Helena, Anne-Gabrielle, Emilie, Louise et Chiara de passer la nuit à la Biblio pour voir ce que font les livres pendant la nuit...

12 filles de 7 à 11 ans très motivées qui, en plus d'inventer un jeu du Loup sur le plafond de la Biblio, confirmèrent que les livres de la collection «Chair de Poule» n'en font qu'à leur tête, et que les yeux d'or de Méphisto brillent bel et bien la nuit (tel que raconté dans le livre de Paul Thies).

Folle ambiance durant cette nuit... lecture... rigolade... tchatte intense... ou la joyeuse nuit des «Pipelettes»* à la Bibliothèque de Genthod !

*«Les Pipelettes» MéliSSa Conté Grimard, BD Kids aux éditions Milan.



Les communes réunies ou les dernières transformations de Genève avant de devenir Helvétè

On appelle «communes réunies» les territoires de confession catholique cédés à Genève - désormais confessionnellement mixte - par la France dans le Pays de Gex en 1815 et par le Piémont-Sardaigne en Savoie en 1816. Ces cessions devaient « arrondir » le nouveau canton, en reliant à la ville les mandements de Jussy et de Peney-Satigny et en le soudant au reste de la Confédération.

En 1814 en effet, à la Restauration, le territoire comprenait la Ville et les Franchises, soit l'agglomération actuelle (sans Carouge) étendue jusque vers Sécheron, avec Coligny, Vandœuvres et Chêne-Bougeries, puis les deux Mandements de Peney (Satigny, Russin, Dardagny, Cartigny, Avully, Chancy) et de Jussy (avec Sionnet et Gy). Et, enfin, deux îlots considérés comme « terres de Genève », Genthod et Céligny, enclavés le premier en pays gessien et le second dans le canton de Vaud. Le nouveau canton n'était pas encore contigu au territoire de la Confédération et ne pouvait communiquer que par le lac avec le reste de la Suisse.

Il y a un peu plus de deux cents ans, le pays de Gex se retrouve au centre d'un événement qui allait modifier le tracé de ses frontières avec la République de Genève : la remise par la France à la Confédération helvétique de six communes gessiennes.

A la suite de la défaite de l'armée française et de Napoléon à Waterloo, le 18 juin 1815, Louis XVIII est rétabli sur le trône de France. La France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie signent un traité visant à rééquilibrer la géographie politique de l'Europe. Parmi les dispositions prises, certaines concernaient Genève, qui a proclamé la restauration de sa République le 31 décembre 1813, et qui souhaite se rapprocher des cantons suisses. L'acte d'union de Genève à la Confédération est signé le 19 mai 1815 : celle-ci compte désormais 22 cantons.

Mais le territoire de la République n'est pas d'un seul tenant. Sur la rive droite du Rhône, les communes de Chancy, Avully, Cartigny, Dardagny, Russin et Satigny ne touchent pas Genève, qui est de plus détachée du reste de la Suisse. Rentrant dans la Confédération helvétique, la République de Genève souhaite disposer d'un territoire d'un seul tenant et sans discontinuité, pour la rattacher au proche canton de Vaud.

Les négociations générales qui aboutissent à la signature du second Traité de Paris le 20 novembre 1815 durent 3 mois et sont menées du côté suisse et genevois par Charles Pictet de Rochemont. A Genève-même, le projet d'élargissement ne fait pas l'unanimité en raison de la crainte de certains que le rattachement d'un grand nombre de communes à majorité catholique ne fasse basculer la majorité religieuse du canton.

Certains négociateurs genevois auraient bien vu le pays de Gex en totalité rattaché à Genève... Mais la Suisse n'obtient finalement qu'une partie du Pays de Gex, à savoir les six communes de Versoix, Collex-Bossy-Bellevue, Pregny, Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier.

Ceci permet un regroupement avec les communes appartenant déjà à la République et l'établissement d'une communication directe avec le canton de Vaud et le reste de la Suisse. Ce territoire, d'environ 50 km², compte 3'343 Gessiens, qui

deviennent citoyens genevois, sans qu'aucun avis ne leur soit demandé !

Quelques atouts agricoles intéressaient aussi Genève : par exemple, les terres de Vernier, qui étaient parmi les meilleures productrices de blé du pays de Gex. Fait important lors d'une période de disette, comme celle de cette année 1816.

La remise du territoire cédé se fait par trois représentants français à Horace-Louis Micheli, conseiller d'état de la République et canton de Genève. Le 2 août 1816, le président des 22 États confédérés porte ce territoire à la République et canton de Genève. La cérémonie officielle de remise a lieu le 10 octobre 1816 à Meyrin. C'est dans cette commune que se trouve le seul monument commémoratif de cet événement, qui est inauguré à l'occasion de son centenaire, le 15 octobre 1916.

Ce n'est que dans un deuxième temps, par le traité de Turin - signé le 16 mars 1816 - que Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, cède tout ou partie d'Avusy, Laconnex, Soral, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Bernex, Aire-la-Ville, Onex, Confignon, Lancy, Bardonnex, Compesières, Troinex, Veyrier, Chêne-Thônex, Puplinge, Presinge, Choulex, Meinier, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance, Anières et Carouge. Cette dernière session de la Savoie représente 108,8 km² et 12 700 habitants.

Ce sont donc ces deux sessions, de celles qu'on appelle les communes réunies, qui ont constitué le canton de Genève tel qu'il existe aujourd'hui.

Dictionnaire Historique de la Suisse, Commune de Meyrin, Tribune de Genève, Encyclopédie de Genève.



Communes réunies 1815-1816

- Genève et ses anciens territoires
- communes cédées par la France
- communes cédées par la Savoie

La charte de l'école de Genthod

Il existait à l'École de Genthod une charte qui résumait les préceptes du respect et de la tolérance dans une perspective de vivre tous ensemble une scolarité agréable. Celle-ci a été reprise et a fait l'objet d'une réflexion, par le biais d'une commission « climat scolaire » au sein du corps enseignant.

Afin de comprendre ce qui était important pour les élèves à l'école, un sondage a été mené dans les classes. Leurs besoins ont ainsi été identifiés et convertis en valeurs, ces dernières constituant ainsi la charte actuelle. Le fil conducteur était de créer une culture commune avec ces valeurs et une identité pour l'école, afin qu'elle ne soit pas connotée uniquement comme un lieu d'apprentissage mais également comme un lieu de vie.

Chaque intervenant au sein de l'école, les élèves, les enseignants et remplaçants, le directeur, l'infirmière, les animateurs et animatrices du parascolaires et les employés communaux en charge des bâtiments scolaires, se sont ainsi engagés à respecter les valeurs suivantes : la bienveillance, la tolérance, le respect, la sécurité, l'écoute et l'entraide.

L'écriture d'une chanson a également été entreprise, avec les mots des enfants. Celle-ci est devenue « la chanson de l'école ».

Sur la base de cette nouvelle charte a été organisée une journée de cérémonie le jeudi 28 mars lors de laquelle différents ateliers collaboratifs, bricolages et parrainages se sont déroulés. Le but de ces jeux était que les enfants apprennent à se connaître, à se défendre, à se surveiller et s'entraider avec bienveillance et à se responsabiliser de manière transversale et indépendamment de leurs attaches et âges respectifs.

Le matin même, un arbre - emblème de la charte et offert par l'Association des Parents d'Elèves de Genthod - a été planté dans le préau, au centre des nouveaux bacs potagers, autre projet pionnier de l'école mis en place afin de participer à l'évolution de différentes plantations par les enfants de toutes les classes.

La cérémonie proprement dite s'est déroulée dans la bonne humeur générale, entrecoupée de la lecture du règlement présentant les valeurs de l'école, de la chanson composée sur ce thème et de quelques paroles du directeur parlant au nom de tous les acteurs participant à cette joyeuse célébration. Les parents ainsi que l'Association des Parents d'Elèves de Genthod étaient présents.

En toile de fond des enfants à cette occasion se trouvait un arbre symbolique, composé des mains de chaque élève,



chaque membre du corps enseignant et du parascolaire, ainsi que chaque employé communal travaillant dans le cadre de l'école.

Cette cérémonie a été chaleureuse et porteuse d'espoir. Un engagement de chacun pour porter les valeurs de la charte, qui sera à n'en pas douter réitéré à l'avenir pour marquer auprès de tous les valeurs qu'elle véhicule.

Vit-on dangereusement à Genthod ?

En date du 8 mai 2018, l'Exécutif a confié l'exécution de l'analyse des chênes sur les cheminements piétonniers du chemin des Chênes et de la route de Valavran à l'entreprise Les Artisans de l'Arbre.

L'analyse complète portant sur 51 chênes a été rendue par l'entreprise dans le courant de l'automne 2018.

Malheureusement, malgré toute la bienveillance que nous portons à nos arbres, un grand chêne est tombé le jeudi 9 juin aux alentours de 15h30. Par une immense chance, il n'y avait personne sur les lieux à ce moment-là, seuls des dégâts matériels ont été causés.

Grâce à l'efficacité des Service d'incendie et de secours (SIS) et la Compagnie 30 de Genthod, la circulation a très vite été rétablie.

L'OCAN en a immédiatement été informé et son interlocuteur M. David Bianchi, technicien des arbres isolé, a pris connaissance de cet incident et nous a confirmé qu'il était impossible, malgré toutes les méthodes d'évaluation utilisées concernant l'état sanitaire de la végétation arborée, de cerner les dégradations du bois dans tous ses détails. En toutes circonstances il reste une part d'inconnue dans ce type d'expertise car une perception d'ensemble de la situation avec ses différents paramètres ne permet pas de parer à toutes éventualités de chute. En l'occurrence une pourriture racinaire telle qu'elle a été décelée après coup, ne présente aucun symptôme externe susceptible de nous indiquer un abattage nécessaire. Quand bien même nous mettons tout en oeuvre pour éviter ce genre d'incident, il faut admettre que le facteur risque, même infime, sera toujours présent. Effectivement au vu de l'excellence du travail fourni par les arboristes que nous mandatons, notamment par l'entreprise susmentionnée en qui nous avons toute confiance et avec laquelle nous collaborons depuis plusieurs années, nous avons pu anticiper bon nombre de cas potentiels similaires de chutes d'arbres.

Il est dès lors utile de minimiser cet incident et de ne pas s'inquiéter outre mesure quant à la probabilité que cette situation se reproduise. Des ruptures racinaires restent rares en proportion de la masse arborée de notre territoire. Il faudra néanmoins une vigilance accrue sur l'évolution de celle-ci ces prochaines années, suite à la détérioration des conditions climatiques qui progressent défavorablement pour notre végétation.



Mémento

SAISON CULTURELLE 2019

Geneva Brass Quintet, débutera à la rentrée. C'est l'un des meilleurs ensembles de cuivres de Suisse qui se produit depuis 17 ans au rythme de 20 à 25 concerts par an.



14.09.2019

Un « **Homme Encadré sur Fond blanc** » (Pierrick Tenthorey), prendra le risque de vous faire rire seul sur scène et sans parler. C'est un spectacle à mi-chemin entre le théâtre contemporain et le music-hall, mêlant gags visuels, effets de magie et de lumière.

27.09.2019



05.10.2019



Les petits et les grands apprécieront « **Oups le loup** ». Dans une forêt calme et paisible, un loup vient semer la terreur parmi les habitants... Qui est-il et que veut-il ? Cette histoire va réconcilier petits et grands avec ce poilu, longtemps diabolisé par les humains.

« **Hors Jeu** », un spectacle 100% dédié au football et à ce qui l'entoure. Charles Nouveau ne fera que des blagues sur le monde du ballon rond, pour le plus grand bonheur des amoureux de ce sport mais étonnamment aussi pour ceux qui le détestent. Protège-tibias facultatifs !

11.10.2019



15.11.2019



Le Mentaliste (Gabriel Tornay) se confie au Hasard. Le hasard, ne serait-il pas qu'une illusion ? Une simple vue de l'esprit ?

Première création de la compagnie fribourgeoise Les Diptik, « **Hang Up** » est un poème absurde sur l'état d'être (ou de ne pas être), une exploration délicate et drôle de la désorientation face à la multiplicité de choix, qui se situe confortablement quelque part entre le monde du clown et celui du théâtre.

22.11.2019



L'Ensemble Tchesnokov, un quatuor de professionnels, nous réglera les oreilles par des chants orthodoxes au Temple de Genthod.

07.12.2019



BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque sera fermée :

- Du 12 juillet au 16 août 2019. Et le 6 septembre 2019.
- En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 6 juillet et 14 septembre 2019 de 9h à 12h

PROMOTIONS

La fête annuelle « des petits et des bientôt grands » arrive à grands pas. Elle se déroulera au Centre communal de Genthod, le **vendredi 28 juin 2019 dès 17h30**. Le traditionnel lâcher de ballons et le cortège ouvriront l'évènement. De nombreux stands et de nombreuses animations seront à la disposition de tous pour célébrer dignement la fin de l'année scolaire.

FÊTE NATIONALE

La **fête nationale** se déroulera à Bellevue sous le préau couvert de l'école dès 18h00.

EPICERIE

Durant les vacances d'été, l'épicerie sera ouverte le matin aux horaires habituels et fermée l'après-midi. Elle sera également fermée le 1er août à l'occasion de la fête nationale.

FETE DE LA MUSIQUE

Cette année nous retrouvons plusieurs groupes déjà venus une fois ou l'autre se produire sur la scène de Genthod et nous aurons le plaisir d'accueillir une étoile montante de la scène romande **FORMA**. **Samedi 22 juin au Creux de Genthod**.

FORMA c'est l'histoire d'une fille qui veut faire du rock sérieusement, tout en vous donnant la pêche avec des textes rigolos dans la langue de Molière. FORMA c'est une artiste qui refuse de choisir entre être sexy et être drôle, et sa bande de musicos de beau calibre qui ébouriffent une scène romande parfois trop sage et pas assez déjantée. FORMA c'est des textes décalés et simples sur des petites mésaventures du quotidien, parfois honteuses mais toujours drôles. FORMA c'est de la belle pop rock réveillée à découvrir en live, c'est l'envie d'être différent, d'être créatif, d'invoquer la folie de Plastic Bertrand, la coquinerie de Lio et l'énergie de Nena.



Durant les vacances scolaires d'été la mairie sera fermée le vendredi et l'horaire du lundi ramené à 16h30.

LA MAIRIE DE GENTHOD VOUS ACCUEILLE AU 37, RUE DU VILLAGE - 1294 GENTHOD

- LUNDI DE 13H30 À 19H00
- MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 16H30
- MERCREDI DE 9H À 12H

022 774 12 80
WWW.GENTHOD.CH
INFO@GENTHOD.CH

